

# La France & Mutualiste & VOUS

DÉCEMBRE 2020 - N° 70



## Financement de votre retraite Prêt pour l'action ?

### **PATRIMOINE**

8 questions sur votre  
retraite complémentaire

### **VOS CONTRATS**

PER et assurance vie,  
si complémentaires !

### **PORTRAIT**

Bruno Solo,  
attachant et engagé

# ÉDITO

Depuis le dernier numéro de La France Mutualiste & Vous, de nouveaux administrateurs ont été élus, le conseil d'administration a donc été renouvelé et ses membres m'ont fait l'honneur de m'élire à la présidence pour un deuxième mandat.

Comme les trois années précédentes, ce nouveau mandat va être riche. Il nous faut poursuivre le plan stratégique 2022 en cours en veillant tout particulièrement au recrutement de nouveaux adhérents, à la qualité de service, et à la transformation de la mutuelle pour plus d'efficacité, tout ceci en accompagnant l'épanouissement des collaborateurs.

De nouveaux produits ont été lancés, notamment le produit Passerelle, inédit sur la place, qui vous permet de diversifier votre épargne en ayant une garantie en capital à 10 ans et, pour les plus jeunes d'entre vous, le produit Retraite LFM PER'FORM. Contactez votre conseiller pour en savoir plus.

Les fêtes de fin d'année approchent. J'en profite pour, en votre nom à tous, remercier tous les bénévoles, administrateurs, mandataires ainsi que les présidents de comité pour leur engagement et leur fidélité à notre mutuelle et à ses adhérents. Le souci de votre intérêt les honore chaque jour.

Enfin, je tiens à saluer tous les salariés qui ont su, en cette difficile période de pandémie, montrer leur attachement à leur entreprise et à l'esprit de famille qui y règne.

Bonnes fêtes de fin d'année  
Meilleurs vœux pour l'année 2021  
Et continuez à vous protéger



**Dominique Burette,**  
Président de La France Mutualiste



Magazine trimestriel de La France Mutualiste. Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132. **Directeur de la publication :** Dominique Burette, président - **Directeur de la rédaction :** Dominique Trébuchet, directeur général - **Comité éditorial :** Nabila Ait-Samadi, Gilles Bouly de Lesdain, Brigitte Daeschler, Jacques Desbois, Vincent Godard, Alain Marais, Véronique Martel, Isabelle Oudt, Stanislas Perrin, René Peter, Bruno Valersteinas, Maud de Valicourt - **Réalisation :** Agence Angela Bower - **Impression :** AGIR GRAPHIC, ZI Des Touches, 96 boulevard Henri Becquerel, 53022 Laval - **Dépôt légal à parution :** ISSN 1771-8031 - CPPAP n° 1124 M 07058 - **Crédits photos :** iStock.com : Couverture : ©Mikolette / Crédits illustrations **Freepik.com :** ©pch.vector, ©Stories, ©Freepik. Prix au numéro : 0,30 €

En ajout, une page spéciale, recto seul, personnalisée par chacun des comités mutualistes.

# SOMMAIRE

Décembre 2020 - n° 70

04

## VOTRE MUTUELLE

Témoignage croisé de notre conseiller mutualiste et d'une adhérente de Haute-Garonne

06

## PATRIMOINE

Pourquoi préparer un complément de retraite supplémentaire ?

09

## VOS CONTRATS

Assurance vie et PER, complémentaires !

11

## AUTO HABITATION SANTÉ

Résiliation du contrat de santé

13

## ESPRIT DE FAMILLE

Devenez acteur d'inclusion digitale

14

## TRANSMISSION

Livres

15

## PORTRAIT

Bruno Solo, attachant et engagé

## & Vous

Vous ne recevez pas encore notre newsletter ?

Inscrivez-vous vite sur <https://www.la-france-mutualiste.fr/newsletter>

Suivez-nous



# EN CHIFFRES

## Auto, habitation, santé

# 70%

des Français jugent que leur système de santé fonctionne bien. On constate une hausse de sept points par rapport à l'an passé malgré la crise de la Covid.

Source : Mutualité française, Observatoire de la santé 2020

**1 Md €** c'est le coût estimé de la reconstruction de l'arrière-pays niçois suite à la tempête Alex le 5 octobre. L'État, qui a annoncé alimenter un fonds d'urgence départemental de 100 millions d'euros, puis de « centaines de millions » ensuite, a appelé les assureurs à « faire le plus vite possible et le plus simple possible ».

Source : Argus de l'assurance

**18 €** c'est le montant du forfait exigé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 à chaque passage aux urgences sans hospitalisation. Cette mesure, non encore adoptée définitivement, vise à remplacer le système actuel où certains patients devaient régler un reste à charge élevé, et à libérer le personnel de tâches liées à la facturation.

Source : www.juritravail.com

**-18 %** de fréquence des cambriolages pendant le premier confinement, c'est la bonne nouvelle de ce début d'année... mais la crainte d'un rebond de 10,5 % en 2021 fait surface.

Source : Addactis

## Épargne



# 56%

des Français jugent indispensable de se constituer une source de revenu complémentaire à la retraite.

Source : Sondage BVA Yce Partners, octobre 2020

**73 %** des non retraités se disent inquiets à propos de leur future pension de retraite.

Source : Etude Opinion Way pour Harvest, février 2020

**59 %** des Français non retraités jugent « utile » le conseil d'un professionnel pour s'assurer la meilleure pension de retraite.

Source : Etude Opinion Way pour Harvest, février 2020

**1 an déjà !** Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, la loi PACTE permet la création de PER pour encourager les Français à économiser en vue de leur retraite et pour diriger l'épargne longue vers les entreprises.



## Fiscalité

# 5 000 €

c'est depuis le 27 septembre le seuil de déclaration au fisc d'un prêt entre particuliers, contre 760 euros auparavant. Le formulaire à intégrer à votre déclaration de revenus est le n°2062.

Source : Service-public.fr



## Ce qu'il faut retenir de votre assemblée générale



20 octobre, vote au conseil d'administration

### Oui, nous parlons bien de VOTRE assemblée générale

Connaissez-vous le fonctionnement de votre mutuelle ? 1 adhérent = 1 voix. Cela signifie qu'en tant qu'adhérent, vous avez le pouvoir de choisir votre délégué et même de vous présenter en tant que tel. Vous avez élu votre représentant en mars dernier. Le 13 octobre, réunis en assemblée générale, les délégués de toutes les régions de France ont représenté vos intérêts.

Retrouvez sur [www.la-france-mutualiste.fr](http://www.la-france-mutualiste.fr)

- La liste complète des administrateurs sur la page « **Notre gouvernance** »
- Les coordonnées de votre comité sur notre page « **La vie mutualiste** »

Le 13 octobre 2020 s'est tenue à distance l'assemblée générale de La France Mutualiste, et le 20 du même mois se déroulait le 1<sup>er</sup> conseil d'administration avec les nouveaux membres, « en présentiel » cette fois.

#### 1 • Les délégués ont été au rendez-vous, même en visio-conférence !

121 délégués étaient en ligne pour représenter la mutuelle dans votre département, élire les administrateurs en votre nom et voter les 14 résolutions qui participent à la bonne gouvernance de la mutuelle. Pour mieux connaître les personnes qui vous représentent, frappez à la porte de votre comité, ce sont très souvent les mêmes qui sont élues délégué(e) et qui s'investissent dans les comités mutualistes !

#### 2 • Dominique Burrett réélu président à l'unanimité

Dominique Burrett entame son 2<sup>ème</sup> mandat en tant que président. Élu en 2017, il est à l'origine du plan stratégique sur 5 ans mis en œuvre par l'ensemble des collaborateurs du Groupe sous la direction de Dominique Trébuchet.

#### 3 • Renouvellement du conseil d'administration : plus féminin et plus jeune

Le conseil se renouvelle tous les 3 ans par moitié. 4 administrateurs ont été réélus : Dominique Burrett, Jean Boulenc, Michel Cheminal, Michel Robert. 5 ont fait leur entrée : Anne Granier-Blanc, Michèle Legendre, Bénédicte de Luze, Amandine Sermesse et François-André Simon. Ce nouveau conseil accueille une proche collaboratrice de l'état-major de l'Armée de terre, un chef d'entreprise, mais aussi des spécialistes de thématiques clés comme le financement, l'intelligence artificielle et la maîtrise des risques. Ainsi renouvelé, le conseil se rajeunit et compte désormais 11 hommes et 7 femmes\*.

\* Seuil de 40 % de personnes de chaque sexe à respecter à partir des élections se déroulant après le 1<sup>er</sup> janvier 2021

## Le conseil mutualiste jusque chez vous !

Témoignage croisé de notre conseiller mutualiste et d'une adhérente de Haute-Garonne.



« Je me sens accompagnée, qu'il y ait la crise de la Covid, ou non. Je m'occupe de mon père qui a 98 ans, alors avec la Covid, je suis particulièrement prudente dans mes actes du quotidien. J'ai pu constater et apprécier la rigueur de notre conseiller mutualiste David Tandol sur les gestes barrières. Il sait se montrer à l'écoute et se déplace à notre domicile quand le besoin s'en fait ressentir, ce que j'apprécie étant donné mes contraintes d'organisation et la santé de mon père. Humainement et professionnellement, je me sens accompagnée qu'il y ait la crise de la Covid, ou non. Merci à La France mutualiste d'avoir su vous adapter à nos demandes et besoins. »

Laure, 61 ans, Haute-Garonne (31)

« Nous rendre utiles à nos adhérents. Je suis conseiller mutualiste, et à ce titre j'essaie toujours de faciliter les démarches des adhérents que je conseille. Concrètement, je me rends chez eux après avoir préparé le rendez-vous en amont par des échanges de documents. Les contraintes sanitaires nous rendent particulièrement vigilants à la situation de chacun. Le père de Laure étant très âgé, nous n'avons pas pris le moindre risque : chacun son crayon, le port du masque et des distances maximales de sécurité... et le courant est bien passé ! De manière générale, nous faisons notre maximum pour nous rendre utiles à nos adhérents, les écouter et leur apporter les solutions adaptées à leurs besoins. »

David Tandol, conseiller mutualiste en Haute-Garonne (31)



Vous n'avez pas encore vu notre spot TV ? Rendez-vous sur notre chaîne Youtube et partagez !

Du 11 octobre au 15 novembre, nous avons lancé une campagne média à la télévision, dans la presse et sur les réseaux sociaux. Notre objectif ? Améliorer la visibilité de La France Mutualiste pour attirer de nouveaux adhérents... dans votre intérêt en tant qu'adhérent ! Décryptage.

Avec cette campagne média, nous avons présenté à près de 30 millions de Français les valeurs qui nous ont construits, en nous efforçant d'apporter les preuves de notre positionnement original de **Conseil Mutualiste en Assurance et Épargne**. La bienveillance, la solidarité, l'écoute et l'engagement sont plus que jamais au cœur de nos préoccupations.

### Et vous ?

« Avec cette campagne, nous investissons pour l'avenir », explique Bruno Valersteinas, directeur général adjoint de La France Mutualiste, en charge de la communication du groupe.

« Attirer de nouveaux adhérents est important pour le développement de la mutuelle : plus nous serons nombreux, plus nous disposerons de moyens d'action communs, nous permettant de construire de nouvelles offres et de renforcer la qualité de nos services. C'est l'objectif de cette campagne de notoriété, comme c'est l'objectif des offres de parrainage – une opportunité que vous êtes nombreux à saisir et qui contribue puissamment au développement de notre mutuelle. »

### Votre magazine par email

Vous préférez recevoir votre magazine par email plutôt que dans sa version imprimée ? Faites-en la demande par ce formulaire : [www.la-france-mutualiste.fr/form/magazine-lfm-vous](http://www.la-france-mutualiste.fr/form/magazine-lfm-vous)



## Pourquoi faut-il préparer un complément de retraite supplémentaire ?



“ En 1981, la France comptait 5 millions de retraités. Trente ans plus tard, ce nombre est de 16 millions et pourrait atteindre 25 millions en 2060. Cette progression remarquable est le produit de l’allongement de l’espérance de vie et de l’arrivée à l’âge de la retraite des générations issues du baby-boom. ”

Par Philippe Crevel,  
directeur du Cercle de l'épargne

La France, en 1945, a choisi un système par répartition selon lequel les cotisations versées par les actifs financent les pensions de retraite. Ce choix était alors rationnel en raison de la faiblesse de l'épargne disponible, du nombre réduit de retraités et de la priorité donnée, à juste titre, à la reconstruction. La forte croissance économique des Trente Glorieuses et la rapide augmentation de la population active étaient, de plus, autant d'atouts maîtres pour ce système. Ce choix a permis la diminution du taux de pauvreté chez les retraités. Si, en 1970, plus de deux millions d'entre eux touchaient le minimum vieillesse, ils étaient moins de 600 000 en 2019 quand sur la période le nombre de retraités a été multiplié par trois.

### Contrecarrer la perte de pouvoir d'achat...

À compter des années 1980, la succession de crises a rendu le financement du système de retraite par répartition de plus en plus difficile. Les gouvernements ont été amenés, à plusieurs reprises, à le réformer, en jouant sur tous les curseurs possibles - durée de cotisation, bonus, malus, indexation des pensions, âge de départ à la retraite. Si ces réformes ont pour objectif la limitation de la hausse des charges sociales sur les actifs, elles ne sont pas sans conséquence sur le pouvoir d'achat des futurs retraités. Le niveau relatif des retraités qui est de 10 % au-dessus de celui de l'ensemble de la population en 2020

« Entre 1970 et 2019, le nombre de retraités a été multiplié par 3 »

devrait y être inférieur de 4 à 9 % en 2040 et entre 13 et 22 % en 2070 selon les hypothèses du Conseil d'Orientation des Retraites.

### ... avec un complément de retraite

Pour contrecarrer cette évolution, les ménages français comme européens disposent de différentes solutions permettant de générer un supplément de revenu au moment de la retraite. Les sommes dédiées sont alors investies sur des produits financiers (actions, obligations, titres monétaires) ou immobiliers en vue de fournir à terme un revenu ou un capital. Au rang des nouveautés figure le Plan d'Épargne Retraite (PER) commercialisé depuis le 1er octobre 2019. Remplaçant les anciens dispositifs spécifiques d'épargne retraite, le PER, plus flexible, offre notamment la possibilité aux souscripteurs de

sortir en capital l'épargne constituée avant la retraite, afin d'acquies leur résidence principale. Ce produit ouvre par ailleurs, droit à des avantages fiscaux non négligeables. Tout en contribuant au financement de l'économie, le PER permet d'être plus indépendant du système d'assurance vieillesse, son titulaire ayant la main sur une partie des revenus qu'il touchera à la retraite.

#### LE MOT

### Taux de remplacement des retraites

Le taux de remplacement est le rapport entre le montant des pensions perçues par le retraité et le montant de ses revenus d'activité à la liquidation de ses droits à la retraite. Cet indicateur est mesuré en pourcentage du revenu perçu avant la retraite et permet d'apprécier son niveau de vie futur. Selon les données du Conseil d'Orientation des Retraites, le taux de remplacement d'un salarié privé non-cadre partant à la retraite, passera en moyenne, de 75 % en 2020 à 64 % en 2050 et pour un cadre de 55 % à 45 % pour un cadre.

## 8 questions sur le financement de votre retraite

Par La Finance pour Tous (IEFP)



Pour éviter au maximum les mauvaises surprises au moment de faire le grand saut vers la retraite, mieux vaut suivre la règle des 3 A : **Anticipation, Anticipation et Anticipation.**

### 1. Devenir propriétaire suffit-il pour préparer sa retraite ?

Être propriétaire de sa résidence principale est l'un des premiers objectifs des Français : 58 % d'entre-eux le sont. C'est bien évidemment une garantie, car une fois que le crédit est terminé, vos charges financières baissent, et vous avez un toit sur la tête ! Mais il ne faut pas négliger les autres solutions d'épargne car dès le début de votre retraite, vos revenus vont diminuer. C'est durant votre période phare d'activité qu'il faut épargner, dès que vos ressources le permettent.

### 2. Sur quelle base bâtir mon projet de retraite complémentaire ?

Le passage à la retraite s'accompagne le plus souvent d'une baisse sensible des revenus : la pension moyenne est estimée à 75 % du dernier salaire brut et avant impôts pour les non-cadres, et à 50 % pour les cadres ! Ce taux de remplacement va certainement continuer de diminuer dans les années à venir.

Même s'il est difficile de connaître avec certitude le montant que vous allez percevoir, il est possible d'en avoir une estimation, notamment grâce au simulateur disponible sur le site de la caisse de retraite complémentaire Agirc-Arrco : <http://www.agirc-arrco.fr/particuliers/prevoir-retraite/calculer-retraite>

Pour espérer conserver son niveau de vie, il est donc nécessaire d'épargner régulièrement, et le plus tôt possible ! Par exemple, si vous estimez avoir besoin de 100 000 € de capital à 65 ans (sur la base d'un rendement annuel de 3 %), il faudra investir 170 € par mois à 35 ans, 310 € par mois à 45 ans... Et 720 € par mois à 55 ans !

Ces investissements réguliers peuvent être réalisés dans le cadre de l'assurance-vie, ou du nouveau Plan d'Épargne retraite (PER). Si votre horizon de placement est supérieur à 10-15 ans, il est fortement conseillé de diversifier vos placements, en optant pour des fonds diversifiés en actions, pour espérer un rendement supérieur à celui des produits garantis tel que le fonds en euros. Sur le long terme, la volatilité, c'est-à-dire les fluctuations à la hausse et à la baisse, diminue fortement. Le prélèvement automatique permet de lisser ses investissements. Posez-vous les bonnes questions sur votre rapport au risque et sur votre connaissance des marchés financiers.



### 3. Quel est l'intérêt du PER par rapport au PERP ?

Le Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP) n'est plus commercialisé depuis octobre 2020, au profit du nouveau PER. Si vous détenez un PERP, sachez que vous pouvez le transférer au sein du même organisme ou d'un autre. L'avantage ? Bénéficier de choix d'investissement plus variés et également profiter de plus de souplesse, puisque la sortie peut se faire en rente ou en capital au passage à la retraite (ou un panaché des deux solutions), mais aussi de manière anticipée dans certains cas précisés par la loi. Soyez toutefois vigilant sur les frais de transfert !

### 4. Pourquoi une épargne bloquée est-elle efficace ?

Souscrire à une formule d'épargne retraite implique des contraintes de liquidité : sauf cas spécifiques de déblocage anticipé (décès, invalidité, surendettement..., ainsi que pour acquérir sa résidence principale), les capitaux sont bloqués jusqu'à la retraite. Bien évidemment, il vaut mieux ne pas investir toute son épargne dans un PER, car il faut pouvoir pallier toute situation inattendue. Toutefois, cela vous permet de vous constituer sur le long, voire le très long terme, un capital pour vos vieux jours.

### 5. Comment maximiser le rendement de mon épargne ?

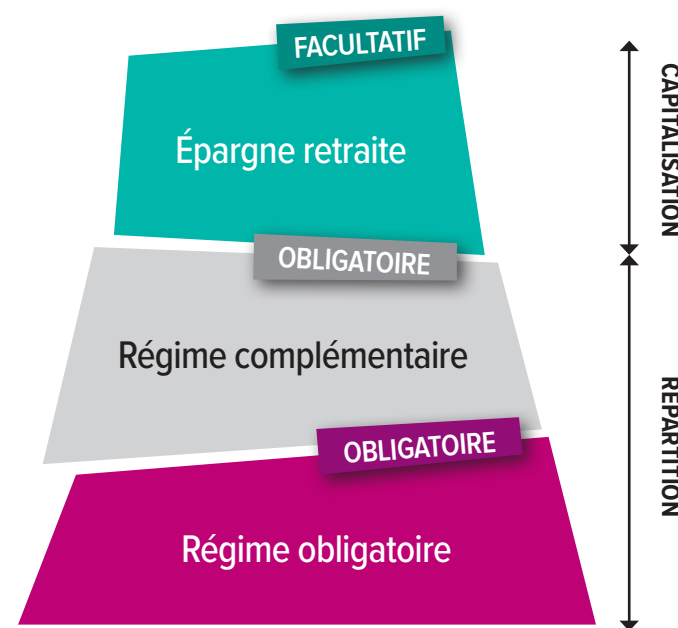
Sur le long terme, il est nécessaire de prendre un peu de risque pour ses placements, faute de quoi, vous risquez d'obtenir un rendement net égal ou inférieur à l'inflation : c'est ce qu'on appelle le couple rendement-risque. Une performance élevée implique une prise de risque du même ordre. Dans le cadre de l'assurance-vie, vous pouvez sélectionner un ou plusieurs fonds d'investissement en fonds euros ou en unités de comptes, à niveau de risque plus ou moins élevé. Procéder à des versements réguliers permet de réduire le risque d'investir au mauvais moment (investir au plus haut et subir une éventuelle baisse des marchés).

Un exemple pour bien comprendre : sur une durée de 25 ans, un versement de 100 € par mois vous permet d'obtenir 128 € par mois pendant 25 ans si le rendement est de 1 %. Le revenu complémentaire grimpe à 209 % si le rendement est de 3 %, voire à près de 340 € par mois sur la base d'un rendement moyen de 5 % !

### 6. Comment choisir entre capital et rente ?

La sortie en capital est sans conteste la solution la plus souvent privilégiée par les épargnants : elle permet de tout récupérer en une seule fois, ou via des retraits programmés dans le cadre de l'assurance-vie. La rente viagère apporte plus de sécurité, car elle sera versée tout au long de votre vie, et qui sait combien de temps dure la vie ?

### Les 3 piliers de l'Épargne de retraite en France



### 7. Quel avantage fiscal ?

Si vous choisissez la sortie en capital, le premier point de vigilance est la fiscalité particulière du Plan d'Épargne Retraite : avec le PER, vous pouvez, lors des versements, choisir de déduire ces sommes au moment de la déclaration de vos revenus, ce qui va réduire la note fiscale (à condition bien sûr d'être imposable). Mais à l'échéance du contrat, si vous débloquez le capital, il sera assujéti à l'impôt sur le revenu, au taux marginal en vigueur à la date de la sortie. Il est donc nécessaire de vous poser les bonnes questions : quel est votre taux marginal d'imposition (plus il est élevé, plus l'avantage fiscal est intéressant) ? Anticipez-vous une forte baisse de vos impôts à la retraite ? Il faut considérer qu'une **déduction fiscale sera d'autant plus intéressante** si votre taux marginal d'imposition est plus élevé lors de votre période d'activité que lors de votre retraite.

### 8. Assurance-vie et le PER, dois-je choisir ?

L'assurance-vie reste le produit d'épargne le plus souple en termes de versements et de retraits. C'est pourquoi il est complémentaire du PER, qui vous permet d'épargner à long terme dans l'optique de votre passage à la retraite. C'est grâce au conseil que vous pourrez équilibrer le plus précisément le montant alloué à l'un et l'autre des produits en fonction de votre situation et de vos projets.

### Nouveau

## Assurance vie et PER : deux solutions de La France Mutualiste complémentaires pour votre retraite



Se constituer un revenu complémentaire pour sa retraite s'avère être de plus en plus incontournable. LFM PER'FORM est le nom du Plan d'épargne retraite individuel lancé par La France Mutualiste début décembre. Faut-il y souscrire si vous êtes déjà détenteur d'un contrat d'assurance vie ? Quel bénéfice pour chaque solution ? Suivez le guide !

#### Concernant la constitution de votre épargne

PER et assurance vie vous permettent d'investir dans des fonds en euros et dans des fonds diversifiés (unités de compte). Au sein du PER, une formule de gestion pilotée « à horizon » vous offre la possibilité d'adapter automatiquement vos placements à l'approche de la retraite : plus la date du départ se précise et plus vos actifs se sécurisent.

#### Deux approches pour optimiser votre fiscalité

PER : Vos versements volontaires effectués sur votre PER sont déductibles de votre revenu dans une certaine limite. Pour chaque versement sur le PER, vous pouvez également choisir de renoncer à cette déduction « à l'entrée » pour bénéficier d'une fiscalité moindre au moment du départ à la retraite.

Assurance vie : Vous alimentez votre contrat sans bénéfice fiscal durant la vie du contrat. L'avantage fiscal est à la sortie.

#### Libération de votre capital en fonction de vos besoins

PER : Votre capital est bloqué, sauf pour quelques cas de figure précis comme l'achat de votre résidence principale, le décès ou la fin de droits aux allocations chômage, sans fiscalité.

Assurance vie : Disponible à tout moment.

PER et assurance vie : À la sortie, vous pouvez bénéficier des fonds sous forme de rente, de capital ou des deux !

#### Ce qu'il se passe en cas de décès

PER : Si vous décédez avant 70 ans, le capital suit les règles de l'assurance vie et est versé aux bénéficiaires désignés, sans aucune taxe, jusqu'à 152 500 euros. En revanche, si ce décès est ultérieur à vos 70 ans, l'abattement est plafonné à 30 500 euros et le solde est soumis aux droits de succession.

Assurance vie : Si vous avez alimenté votre contrat avant vos 70 ans, et quel que soit votre âge au moment du décès ensuite, la fiscalité de votre contrat est très avantageuse puisque chacun des bénéficiaires

### Envoi du certificat de vie : merci à tous !

Vous avez été nombreux à nous renvoyer votre certificat de vie, et sans perdre de temps ! Un grand merci à tous de nous avoir aidés à répondre aux dispositions légales. Ces dernières nous obligent à vérifier que nos adhérents, parmi les plus âgés ou habitant hors de nos frontières, sont toujours en vie.

Vos réponses nous permettront de continuer à régler sans entrave votre rente... en attendant une prochaine campagne d'envoi de certificat de vie.

que vous aurez désignés ne paiera aucun droit à l'État jusqu'à 152 500 euros. Après 70 ans, les plus-values sont hors droit de succession.

#### La complémentarité, en résumé !

Le PER est une excellente solution pour construire son complément de retraite progressivement en bénéficiant d'une fiscalité allégée pendant la phase de versement. L'assurance vie de son côté est un outil de transmission très efficace dans un cadre fiscal avantageux au moment de la succession qui permet en outre de financer ses projets tout au long de la vie et de disposer de liquidité en cas de besoin.

Notez que, sur chacune de ces solutions, vous pouvez ouvrir autant de contrats que vous le souhaitez : qui dit mieux pour penser son avenir et celui de ses enfants, tout en réalisant des économies d'impôts ?

Pour tout savoir sur LFM PER'FORM et sa complémentarité avec Actépargne2, n'hésitez pas contacter votre conseiller au 01 40 53 78 00



## QUESTION D'ADHÉRENT

## Un PER peut-il accueillir l'épargne contenue sur un contrat d'assurance vie ?

La réponse de David Lombard, responsable ingénierie patrimoniale à La France Mutualiste

« Si les Français figurent parmi les champions européens de l'épargne, l'épargne retraite a toujours connu un développement limité. Afin d'emporter la faveur des épargnants la loi Pacte permet tout un champ des possibles pour alimenter votre contrat PER. Objectif : simplifier l'épargne retraite et favoriser le financement des entreprises.

Vous pourrez ainsi réaliser des versements volontaires, mais aussi regrouper l'intégralité de vos dispositifs retraite actuels en les transférant au sein de votre PER, et ce quel que soit l'établissement détenteur d'origine.

Outre ces possibilités, la loi Pacte prévoit un abattement supplémentaire à ceux existants, sur les intérêts, en cas de rachat de votre contrat d'assurance vie. Une personne seule profite d'un abattement de 9 200 euros au lieu de 4 600 euros et un couple d'un abattement de 18 400 euros au lieu de 9 200 euros. Quelques conditions cependant : le souscripteur devra être à plus de cinq ans de l'âge de départ à la retraite, le contrat concerné devra avoir plus de 8 ans d'existence, et la somme devra être réinvestie dans l'année au sein du PER (possibilité offerte jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

## Pack jeunes : près de 3 années d'électricité gratuite\* !

Vous êtes étudiant ou jeune professionnel, locataire, conducteur de votre propre véhicule, et votre âge (souvent, à partir de 26 ans) ne vous permet plus de dépendre de la mutuelle de votre parent.

**Santé, auto, habitation**, ces 3 postes de dépenses pèsent sur votre budget et vous cherchez - on peut le comprendre - à diminuer vos frais. Réalisez jusqu'à 300 € d'économies grâce à l'offre pack jeunes de La France Mutualiste qui vous propose la gratuité de votre assurance habitation pendant un an pour toute adhésion à une assurance santé et auto d'ici le 31/12/2020. 300 €, l'équivalent de 3 années d'électricité\*.



\* Sur la base d'une offre étudiant à 8,59 € par mois.

Offre valable du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 décembre 2020, réservée aux étudiants de moins de 30 ans souscrivant simultanément leurs contrats d'assurance auto, habitation et santé auprès du groupe La France Mutualiste. Offre proposée par Média Courtage, Société du groupe La France Mutualiste - Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 534 vérifiable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr) (RCS 524 259 975 BREST) - SIRET n° 524 259 975 00026 - Rue Jean Fourastié - CS 80003 - 29480 Le Relecq Kerhuon. La France Mutualiste n'est pas l'assureur.

## Assurance vie Démarrage en fanfare sur Passerelle !

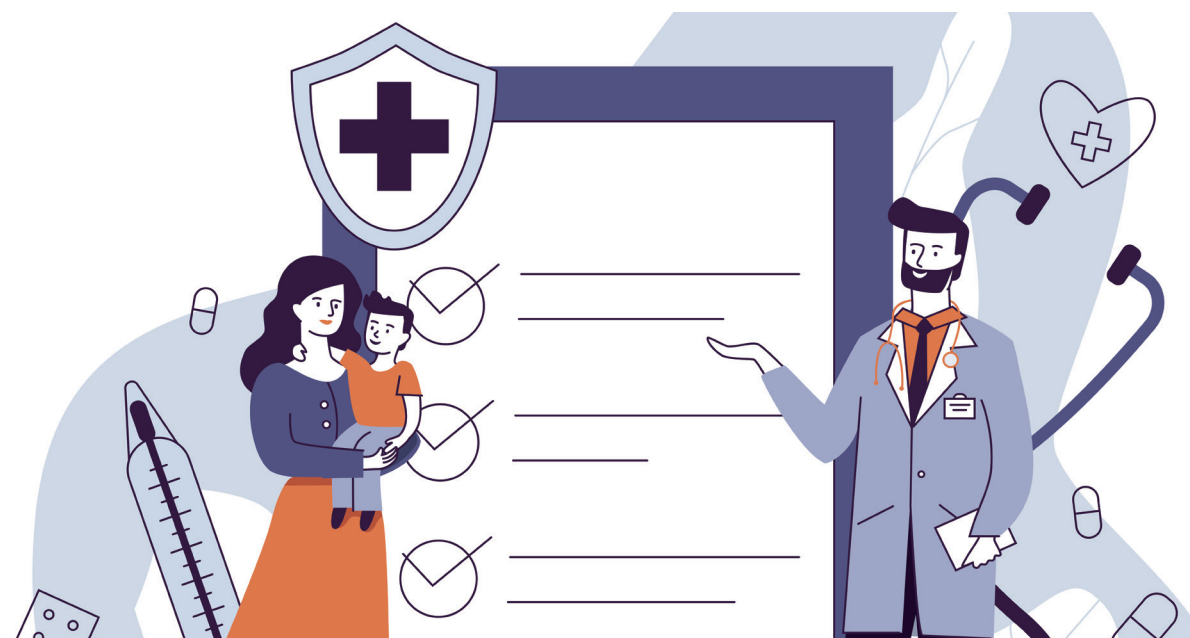
Vous avez déjà transféré plus de 25 millions d'euros de vos contrats investis à 100 % sur le fonds euros vers le nouveau contrat d'assurance vie multi support Passerelle : le choix judicieux de la protection de l'épargne dans un moment où les marchés sont particulièrement fluctuants. Un grand merci pour votre confiance.

**Pour vous et pour les futurs souscripteurs, nous avons décidé d'améliorer les conditions de sorties anticipées exceptionnelles.** Pour en savoir plus, consulter la page du produit Passerelle sur le site de La France Mutualiste à partir du 21 décembre.

Une preuve supplémentaire de notre capacité à prendre en compte les remarques que vous nous avez formulées.



## Résiliation du contrat de santé : entrée en vigueur d'un nouveau droit



### Comment évaluer ses besoins ?

Si vous avez signé un contrat santé individuel il y a plus d'un an, c'est le moment de faire le point sur vos garanties... et de les comparer avec les autres offres disponibles sur le marché.

**Votre situation familiale** est le premier critère à prendre en compte : dois-je couvrir l'ensemble des membres de mon foyer ? Si vous souhaitez couvrir toute votre famille, étudiez dans les détails les garanties, car par exemple un forfait en supplément de 50 € sur le remboursement des lunettes n'a pas la même valeur s'il s'applique à chaque membre de la famille individuellement ou s'il s'agit d'un montant global.

**Votre âge et celui des personnes à assurer** doivent aussi guider votre analyse. Si vous avez de jeunes enfants, le poste pédiatrie pourra être important ; un adolescent pourra avoir besoin de soins d'orthodontie ; les dépenses d'optique grimpent à partir de 40 ans...

**Votre budget** est nécessairement un facteur qui influence votre choix, d'où l'importance de rechercher le meilleur rapport qualité/prix. À titre indicatif, les complémentaires santé d'entrée de gamme couvrent généralement correctement les dépenses extraordinaires comme l'hospitalisation, mais elles sont moins avantageuses pour les postes récurrents comme l'optique ou les soins dentaires.

**Votre situation géographique** peut enfin vous conduire à rechercher des garanties spécifiques. Si vous êtes travailleur frontalier par exemple, le remboursement des frais dès le premier euro sans intervention de l'Assurance Maladie est à envisager. À noter aussi que le régime Alsace-Moselle comprend des taux de remboursement avantageux qui réduiront d'autant le besoin de remboursement par une complémentaire.

Résilier son contrat de complémentaire santé à tout moment après un an, c'est maintenant possible. En publiant le décret d'application, les pouvoirs publics vont dans le sens de la loi Hamon qui, dès 2014, offrait le même droit pour les contrats d'assurance auto et habitation. Le texte s'applique aux « contrats qui comportent des garanties prévoyant le remboursement ou l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident ». Le décret est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et s'applique aux contrats en cours à cette date, depuis au moins un an.

Cette disposition est particulièrement intéressante pour les personnes couvertes par un contrat santé individuel. Car en entreprise, le temps des procédures au nom de l'ensemble des salariés, de la consultation du comité social et économique (CSE) et de l'information des salariés est nécessairement plus long que le simple envoi d'une lettre en recommandé par un souscripteur individuel.





## Protégez-vous votre foyer des accidents de la vie courante ?



Chute, électrocution, brûlure, intoxication, étouffement... les accidents dits « de la vie courante » sont trop souvent considérés comme de simples bobos, alors qu'ils représentent en réalité la 3e cause de décès en France et engendrent 4,5 millions de passages aux urgences chaque année.

C'est avant tout au domicile qu'ils ont lieu. Un tapis mal attaché au sol, c'est une chute vite arrivée pour une personne qui marche avec difficulté. Une pièce chauffée au bois et mal aérée entraîne un risque d'intoxication. Dans la cuisine où vos enfants aiment à venir pour vous « aider », il suffit d'un manche de casserole qui dépasse de la gazinière, d'une bouilloire ou d'un produit toxique qui traîne sur une table... pensez que vos enfants peuvent tenter une expérience quand vous avez le dos tourné. La liste pourrait s'allonger à l'infini, d'autant plus en hiver où nous passons plus de temps à notre domicile... sans compter les périodes de confinement potentiellement à venir.

Prévenir les accidents de la vie courante, c'est prendre un certain nombre de bonnes habitudes, procéder à quelques menus bricolages, mais aussi envisager la souscription à un contrat de prévoyance.

Si la prévention reste incontournable, les assureurs proposent des contrats pour vous prémunir des frais occasionnés par les accidents de la vie courante.

### Pour aller plus loin

Protégez votre enfant des accidents domestiques sur [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)

Comment sécuriser le domicile d'une personne en perte d'autonomie sur [www.lamaisondesaidants.com](http://www.lamaisondesaidants.com)



## Fêtes de fin d'année : méfiez-vous du bouchon qui saute !

Le bouchon de champagne est la première cause de cécité accidentelle pendant les fêtes. Les conseils de prévention sont simples à appliquer : servir frais pour réduire la vitesse de sortie du bouchon, ne pas agiter la bouteille, retirer le bouchon immédiatement après avoir retiré l'embout métallique, et bien-sûr, ne pas orienter la bouteille vers un visage. Si malgré tout un accident intervient, une consultation médicale s'impose pour vérifier que vous ne souffrez d'aucune lésion interne... même si sur le coup vous n'avez rien senti.



## À quelle fréquence vidanger votre voiture ?

Tous les ans, ou tous les 10 à 30 000 km en fonction du véhicule. Mieux vaut vidanger trop souvent que pas assez. Pour un coût pouvant atteindre 150 euros, vous limiterez la corrosion des pièces du moteur, son encrassement et sa surchauffe. La vidange peut même améliorer les performances de votre véhicule ! En règle générale, le mieux est de prendre rendez-vous chez votre garagiste, même si certains centres auto proposent des vidanges sans rendez-vous.



## Mon détecteur de fumée fonctionne-t-il ?

Pour vérifier, rien de plus simple : maintenir le bouton test appuyé jusqu'au déclenchement du signal d'alarme. Si rien ne se passe, changez les piles ! Procéder à cette vérification tous les mois peut vous sauver la vie, car pendant votre sommeil, votre odorat n'est plus opérant. En cas d'incendie, le détecteur de fumée vous alertera avant qu'il ne soit trop tard. À noter que votre assureur ne peut pas vous sanctionner si vous n'en avez pas installé en appliquant une augmentation de tarif. Mais est-ce bien là l'enjeu ?

## Entreprise ou particulier, devenez acteur d'inclusion digitale !



**2/3 des internautes de 60 ans et plus jugent que le numérique est vecteur de lien social**

selon l'étude CSA pour les Petits Frères des Pauvres.

**Et il y a urgence !** Pour être embauché, la capacité à utiliser les outils du numérique est devenu difficilement contournable : plus de 190 000 emplois dans le numérique seront à pourvoir en 2022, et 58 % des missions nécessiteront de plus grandes compétences numériques qu'aujourd'hui. D'autres structures solidaires et sociales, à l'image d'Access Inclusive Tech, offrent également des formations qualifiées d'apprentissage et d'accès à l'emploi. Véritables tremplin vers l'emploi, elles sont une fenêtre ouverte sur des perspectives efficaces d'insertion professionnelle.

\*étude CSA/Petits Frères des Pauvres

Pour en savoir plus

- [emmaus-connect.org](http://emmaus-connect.org)
- [aces-inclusivetechnic.fr](http://aces-inclusivetechnic.fr)
- [simplon.co](http://simplon.co)

Les deux confinements ont encore accéléré la digitalisation de notre société. Alors que 13 millions de Français se sentent démunis face au numérique et que 6 millions de personnes ne sont pas connectées en France\*, les initiatives fleurissent pour leur venir en aide.

Lorsque l'on parle d'illectronisme, c'est à dire d'inhabileté numérique, on pense aux plus âgés en premier lieu. Mais si plus d'un quart des personnes de 60 ans et plus est en situation d'exclusion numérique\*, ce phénomène touche aussi les plus jeunes avec près de 74 % de moins de 25 ans qui s'estiment fragiles numériquement. Et même dans les populations actives, 8 % considèrent leurs compétences numériques très limitées. Chez Emmaüs Connect, qui équipe et accompagne les personnes en situation de précarité et d'exclusion numérique, ce sont principalement des personnes entre 31 et 54 ans qui ont besoin, en priorité, d'une formation aux outils numériques.

## Un besoin urgent de bénévoles

Entreprises et particuliers peuvent maintenant s'investir. L'association Emmaüs Connect a ouvert 13 points d'accueil en France métropolitaine. Grâce aux dons des entreprises et des collectivités, elle met à disposition de l'équipement (ordinateurs, tablettes, smartphones et recharges mobiles) et s'appuie sur du bénévolat pour former aux rudiments de navigation sur la toile mais aussi sensibiliser à l'intérêt des nouvelles technologies. Avec la crise sanitaire, le nombre de bénévoles a fortement diminué. Et vous, seriez-vous prêts à faire profiter les autres de votre connaissance des outils numériques ? Si oui, vous pouvez vous rapprocher d'Emmaüs Connect.

Certains acteurs du champ éducatif aussi se mobilisent avec par exemple l'Ecole Simplon qui propose des formations gratuites aux métiers techniques du numérique. Ce réseau se distingue par une intention très forte à l'inclusion du public éloigné comme les femmes ou les réfugiés.

## Une fracture numérique à deux niveaux

L'exclusion numérique se vit à deux échelles. D'un côté une exclusion technique avec la non accessibilité aux équipements ou plus directement au réseau (500 000 personnes sont toujours en zone blanche, sans connexion internet). De l'autre, une exclusion liée aux compétences. En effet, le besoin de se former est impératif pour trouver un emploi, dénicher un logement, payer ses impôts, toucher ses allocations (le gouvernement vise la dématérialisation à 100 % des démarches administratives d'ici 2022), réserver un billet de train ou tout simplement garder contact avec ses proches.



## Enclenchons un élan de solidarité... tous ensemble

La France Mutualiste développe ses partenariats en fonction de ses valeurs que sont la bienveillance, la solidarité, l'écoute et l'engagement. Souhaitez-vous participer aux côtés de votre mutuelle à un élan de solidarité en cette fin d'année ?



© Loïc Bailliard

### Donner du souffle à l'Hermione

Après 4 voyages en mer et 22 000 milles parcourus, L'Hermione a besoin d'un nouveau jeu de voiles ! Souhaitez-vous que votre nom soit inscrit sur le long pavillon étroit au sommet du mât appelé « grande flamme », aux côtés des 800 contributeurs individuels et plus ? Ce sera chose faite si vous participez à la confection des nouvelles voiles à hauteur de 10 euros ou plus, sans déduction d'impôt.

[www.hermione.com/soutenir/Financement-participatif](http://www.hermione.com/soutenir/Financement-participatif)

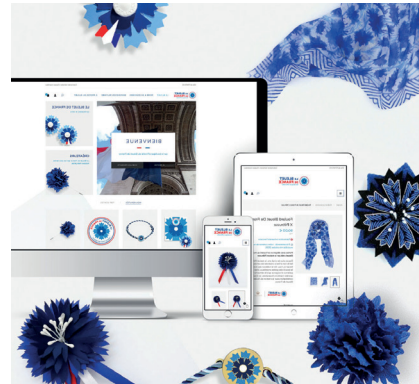


© Sophie Anita

### Financer en équipe une opération du cœur

Depuis 4 ans, les salariés de La France Mutualiste contribuent aux côtés de leur employeur au financement d'opérations du cœur au bénéfice d'enfants (Johanelle, Mohamed, Dorcas...) venus de pays en développement. Vous aussi, vous pouvez créer une collecte avec une opportunité de mobiliser vos proches, dans un cadre personnel ou professionnel, ou simplement faire un don, déductible des impôts. Merci pour eux !

[mecenat-cardiaque.org/](http://mecenat-cardiaque.org/)



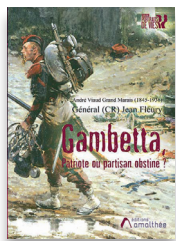
© Boutique ONBF 2020

### Offrir des cadeaux signés « Le Bleuët »

Le Bleuët de France a ouvert sa boutique en octobre 2020 et propose des bleuets, polos et foulards. Une idée de cadeau pour un proche ? Vos achats financeront des actions de mémoire et de solidarité en faveur d'anciens combattants, de pupilles de la Nation, de victimes de guerre et du terrorisme.

[www.boutique-bleuetdefrance.fr](http://www.boutique-bleuetdefrance.fr)

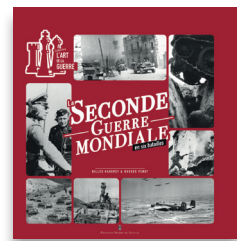
## Livres



**Gambetta, Patriote ou partisan obstiné ?**  
André Viaud Grand Marais, Général (CR)  
Jean Fleury

Éditions Amalthée - 186 pages - 15 €  
Publication septembre 2020

À partir des lettres de son arrière-grand-père André Viaud Grand Marais, le général Jean Fleury plonge le lecteur dans le quotidien de la guerre franco-prussienne entre octobre 1870 et février 1871.



**La Seconde Guerre mondiale en 6 batailles**  
Gilles Haberey et  
Hugues Perot

Éditions Pierre de Taillac - 106 pages - 24,90 €  
Publication novembre 2019

Cartes, analyses, citations des acteurs du conflit, photos d'archives et précisions sur les batailles décisives de la Seconde Guerre mondiale.



**Éthique et puissance aérienne**  
Florian Morilhat

Éditions Economica - 112 pages - 24 €  
Publication novembre 2020

Comment donner la mort en maîtrisant sa propre mise en danger ? Comment recourir à la technologie sans déresponsabiliser l'humain ? Un essai brûlant d'actualité.

## Derrière la douleur, il y a l'intensité de vivre l'instant présent

Il est acteur, animateur passionné d'histoire et nous l'avons rencontré à propos de ses engagements dans les associations La voix de l'enfant, Perce Neige ou encore l'Association Petits Princes. Attachez vos ceintures, et venez avec nous à la rencontre d'un personnage attachant, bienveillant et engagé.



Bruno Solo  
" On a tous un rôle à jouer "

« L'idée de transmettre et de continuer à apprendre est la chose la plus formidable que j'ai apprise dans la vie ». Cette idée permet de mieux décrypter la vie publique de Bruno Solo, cet homme entré dans les foyers français dès le début des années 90 avec le TOP 50 puis *La vérité si je mens* et *Caméra café*. Avec le temps, ce père de famille a su montrer de nombreux autres visages, dont celui d'animateur de la série d'émissions historique *La guerre des trônes* sur France Télévisions. Et c'est du côté de ses engagements associatifs que nous en avons le plus appris.

### « On a tous un rôle à jouer »

Pour L'Association Petits Princes, il prend le temps de présenter son métier à des enfants malades. « *Ce qui est marquant, c'est la force qui se dégage de ces rencontres. Derrière une douleur, une inquiétude, il y a l'intensité de vivre l'instant présent. Je suis toujours bouleversé par la vitalité dont font preuve les enfants qui me rendent visite\**. »

À Perce Neige, cette association fondée par Lino Ventura et dont la mission est d'accueillir et d'accompagner les

personnes atteintes d'une déficience mentale, il confie : « On a tous un rôle à jouer, chacun à notre niveau, pour faire avancer les choses ». Quand il prend la parole, c'est surtout pour valoriser ceux qui travaillent et vivent tous les jours aux côtés des patients. À la suite d'une visite à la Maison Perce-Neige de Bois-Colombes, il raconte : « *Quand on entre dans l'une de ces maisons de vie, ce qui saisit en premier lieu, ce n'est pas le handicap mais l'attention, la douceur et l'engagement des personnes qui y travaillent.* »

### Un engagement viscéral contre la pédocriminalité

Loin des micros toujours, et depuis 20 ans, il s'investit « avec les tripes » dans la lutte contre la pédocriminalité et l'inceste aux côtés de l'association La voix de l'enfant. Bruno Solo nous confie : « *J'avais pris la parole publiquement sur le sujet en m'étonnant de l'impunité dont certains bénéficiaient, y compris dans le milieu culturel. C'est pour cela que l'association m'a contacté... et j'ai alors compris l'ampleur du drame qui se cache partout autour de nous. On parle de pans entiers de notre jeunesse. Combien d'adultes se*

*sont souvenus avec moi des gestes au mieux déplacés d'un oncle, d'un grand frère... L'urgence aujourd'hui, c'est de donner aux parents les mots, les outils et les codes pour parler aux enfants. Car un enfant sensibilisé réagit, donne l'alerte et, dans la plupart des cas, éloigne le prédateur* ». Sur et en dehors des plateaux de télévision ou de cinéma, Bruno Solo porte un regard très personnel sur le monde qui l'entoure, et avec humilité, il conclut : « *Je préfère continuer à apprendre que de faire semblant de savoir* ».

« Je suis toujours bouleversé par la vitalité dont font preuve les enfants qui me rendent visite »

\*Interview accordée à l'Association Petits Princes



# Dans une famille, on protège ce qui doit grandir. Y compris votre épargne.

Plus que jamais, en ces temps incertains, vous voulez épargner pour vous protéger et protéger votre famille. Vous aimeriez que votre épargne progresse en limitant les risques. Nous avons décidé de le rendre possible ! Car c'est notre mission d'assureur mutualiste et notre engagement d'un esprit de famille.

**Vous n'êtes pas encore adhérent à La France Mutualiste ?** Vous avez la possibilité d'ouvrir une assurance vie avec une partie majoritaire en fonds euros et l'autre partie en unité de compte\*. Ce qui est nouveau, c'est que nous vous garantissons à tout moment 85% du plus haut niveau atteint sur la partie en unité de compte.

**Vous êtes adhérent à La France Mutualiste ?** Vous avez la possibilité de transférer une partie de votre assurance vie actuellement en fonds euros sur une unité de compte dynamique. Cela ce n'est pas nouveau. Ce qui l'est, c'est que nous garantissons votre capital\*\* au terme de l'échéance du 2 janvier 2031 et avant en cas de décès.

Contactez nous sur le site de La France Mutualiste  
ou au 01.72.75.76.00



**la France  
Mutualiste**

L'ASSURANCE D'UN ESPRIT DE FAMILLE



*Les contrats Passerelle et Actépargne 2 sont des contrats individuels d'assurance sur la vie de type multi support assurés par La France Mutualiste.  
\*La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers.  
L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital.  
\*\*Net de frais sur versement, déduction faite des éventuels impôts et taxes prévus par la réglementation, hors rachat, et avance non remboursée.  
En cas de sortie anticipée de la gestion Quiétude 2031 avant sa date de terme, l'adhérent perd le bénéfice des garanties. Les dispositions complètes des contrats figurent dans le règlement mutualiste.  
La France Mutualiste, mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132 -Tour Pacifique, 11-13 cours Valmy 92977 Paris La Défense Cedex.  
Document à caractère publicitaire. Septembre 2020.  
Photo par Jamie Grill / Getty Images.*